

DELIBERATION N° 04 - ACCEPTATION D'UN FINANCEMENT POUR L'EVOLUTION DU LOGICIEL ORPHÉE DE LA MEDIATHEQUE

Rapporteur : MME THOMAS

La délibération du Conseil Municipal n°5 du 24 septembre 2012 a autorisé la commune de Ludres à solliciter un financement auprès du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle dans le cadre du Contrat Territorial de Développement Durable, pour la migration du logiciel Orphée de la Médiathèque Municipale de Ludres.

Après examen du dossier de la commune de Ludres, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle a décidé d'octroyer un financement de 2 796 € pour le projet précité, au titre de la DAPRO (dotation d'appui aux projets de territoire) Investissement dans le cadre du Contrat Territorial de Développement Durable.

Il est proposé d'accepter ce financement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le financement de 2 796 € octroyé par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle au titre de DAPRO Investissement dans le cadre du Contrat Territorialisé de Développement Durable, pour la migration du logiciel Orphée de la Médiathèque Municipale de Ludres.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Supplémentaire 2013.